

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 Janvier 2016 – 20H45

L'an 2016 et le 28 Janvier à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MOREL Jean-Pierre, Maire.

Présents :

M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mmes : DHENIN Christine, ORTEGA Odile, THUAL Isabelle, AGUEEFF Marianne, DEMALANDER Victoria, MM : DAVRAINVILLE Sébastien, DESHAYES Michel, ERRAMMACH Youssef, MARTEAU Patrick, ROUSSELANGE Stéphane

Absent(s) ayant donné procuration :

CAILLERE Nathalie à M. MOREL Jean-Pierre, DANGOUMAU Jean-Pierre à M. MARTEAU Patrick

Absents excusés :

Mme WACHEUX Laurence, M. FAUVEAU Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 19/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

A été nommée secrétaire : M. ERRAMMACH Youssef

Présente mais ne prenant pas part aux délibérations : ALLAIN Julie, secrétaire de Mairie

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.
Le point n°4 inscrit à l'ordre du jour ne sera pas abordé ayant déjà fait l'objet d'une délibération en 2015.

AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.
Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les*

conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 69 929€, soit 25% des dépenses d'investissement prévues au budget communal en 2015

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Passerelle du clocher de l'église : 3 250.80€ (art 21318)
 - Mission PLU : 3 330€ (art 2031)
 - Travaux du SIEGE : 31 544.28€ (art 2041511)
 - Travaux ERDF (chemin des Hautbois) : 4 879.87€ (art 21534)
- TOTAL = 43 004.95 €** (inférieur au plafond autorisé de 69 929 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

AVANCE DE TRESORERIE AU SIS L'HABIT/BOIS LE ROY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'octroyer au SIS L'Habit/Bois le Roy, à compter du 1^{er} janvier 2016, et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2016, une avance de trésorerie permettant au S.I.S. d'assurer les charges à payer.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donnent leur autorisation à Monsieur le Maire de faire une avance représentant 1/12ème du montant versé en 2015 au syndicat scolaire chaque mois jusqu'au vote du budget 2016.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX COTE DU TORCHON - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DU L'HABIT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en vue des travaux d'aménagement prévus dans la Côte du Torchon, il y a lieu de signer une convention financière avec la commune du l'Habit afin de répartir le coût des travaux à hauteur de 50% du montant total des travaux par commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière, qui sera annexée à la présente délibération, avec la commune du l'Habit dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la côte du Torchon

-Précise que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR AMENAGER UN PARKING AUX ABORDS DU CIMETIERE

Monsieur le maire rappelle la volonté de la commune d'acquérir une parcelle de terrain aux abords du cimetière de Bois le Roy afin d'y réaliser un parking.

Un accord a été obtenu des Consorts Camus qui s'engagent à céder à la commune de Bois le Roy une parcelle de 5 230m² cadastrée ZC n°14 sise 'Les Fondsgueux' pour un montant de 7 850 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ce projet et autorise le maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LA SECURISATION DE LA STATION DE POMPAGE

Monsieur le maire rappelle que suite à l'audit réalisé par l'Agence Régionale de la Santé sur notre installation de pompage d'eau potable, il y a lieu d'acquérir une parcelle aux abords de la station de pompage afin d'y créer un bassin de rétention capable de contenir une éventuelle pollution venant de la route de Roseux.

Un accord a été obtenu des propriétaires qui s'engagent à céder à la commune de Bois le Roy une parcelle de 1 409m² cadastrée B 208 sise " Les bruyères et La mare là-bas" pour un montant de 9 863€ soit 7€ le m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ce projet et autorise le maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition.
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

SCOLARISATION D'UN ENFANT DE BOIS LE ROY AU CLIS DE DREUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un enfant de notre commune, devant suivre sa formation dans des classes spécialisées, est scolarisé en CLIS à l'école de Dreux. De ce fait, nous devons participer aux frais de scolarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à l'unanimité des membres présents ou représentés, à prendre en charge les frais de scolarité correspondants pour l'année scolaire 2015/2016.
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Informations générales :

-Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à un grave accident de la route, notre Sénateur Ladislas Poniatowski est toujours hospitalisé mais ses jours ne sont plus en danger. Le conseil lui souhaite un prompt rétablissement.

Les demandes de subventions des associations pour l'année 2016 commencent à arriver et seront examinées lors de la préparation du budget.

Le dernier procès-verbal du SIEGE est consultable au secrétariat de Mairie.

Monsieur le Maire rappelle les annonces faites lors des vœux et notamment l'importance de maintenir un climat de travail en bonne intelligence au sein de l'équipe municipale jusqu'à la fin du mandat dans l'intérêt de la commune.

Il fait part des attaques faites sur les réseaux sociaux sur le travail des agents du périscolaire et qui sont inacceptables. Il rappelle que ce service propose des projets intéressants avec du personnel impliqué avec les moyens dont il dispose et qui ont le mérite d'exister. Contrairement à ce qui est écrit, la compétence est du ressort de la C.C.P.N. « La Porte Normande ». Malgré tout, chaque année, nous soutenons les actions entreprises par les animatrices.

L'éclairage public de la commune a été réglé après les fêtes et l'amplitude horaire actuelle restera en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle qu'une de nos statues a été retenue par l'ARC Nucléart pour sa restauration. Elle est actuellement en traitement au Centre de Grenoble. Un autre projet est lancé dans le cadre des Rubans du patrimoine pour tenter d'obtenir une récompense suite aux travaux de restauration de l'église. Les autres statues partiront au mois de mars dans un atelier de restauration et seront restituées d'ici un an.

Suite au cambriolage du local technique, le remboursement a été reçu par la commune avec une grosse moins-value. Seulement 3 000€ ont été remboursés pour 7 000€ de vol de matériel et de dégradations de locaux.

Un point est fait sur le budget 2015 qui, malgré les difficultés, reste excédentaire. Le budget 2016 sera étudié fin février 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la légère progression du projet de déménagement du bureau de la poste grâce à l'appui de Sébastien Lecornu et Bruno Lemaire. Une nouvelle demande va être déposée auprès de la nouvelle direction de La Poste.

Un 2^{ème} terrain communal va être signé chez le notaire le 29/01/2016.

Il reste un 3^{ème} terrain au prix de 65 000€. Il est envisagé de baisser le prix pour en faciliter la vente.

Les effectifs seront stables voir en baisse à l'école cette année pour la première fois, ce qui prouve qu'il est nécessaire de soutenir les nouvelles constructions pour l'implantation de familles avec enfants sur la commune.

Un panneau d'information sera mis en place aux entrées de village pour rappeler les projets en cours et les investissements pouvant être réalisés sur la commune.
Un slogan pourrait être rajouté « Bois le Roy, moi j'y crois »

Questions diverses :

-Monsieur Patrick MARTEAU informe les membres du conseil que les travaux de mise en sécurité de la Côte du Torchon pourraient commencer aux vacances de printemps. L'aménagement temporaire est mieux respecté malgré quelques incivilités. Il signale également que des véhicules empruntent la sente des Marronniers qui est piétonne. Des plots seront installés pour en bloquer l'accès aux véhicules motorisés. Monsieur le Maire précise qu'un projet similaire pourrait être mis en place sur l'espace vert de la Venellerie.

L'ensemble du conseil municipal déplore la vitesse excessive de certains véhicules qui circulent dans le village.

-Madame Isabelle THUAL fait part de la réception dans les boîtes aux lettres d'un courrier au sujet des remplacements de compteurs d'eau. La Mairie n'ayant pas été au courant du démarrage de l'opération, n'a pas pu anticiper et prévenir les riverains. Ce courrier concernait les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable dans la Grande Rue et le déplacement éventuel de certains compteurs situés à l'intérieur des habitations mais comportait de nombreuses incohérences.

Il est regrettable que la crèche n'ait pas été installée dans l'église, celle-ci ayant été restaurée.

Monsieur le Maire précise que l'église ne sera ré-ouverte lorsque le vitrail de l'oculus sera mis en place.

-Monsieur ERRAMMACH informe les membres du conseil municipal que la prochain Echo des Forêts est prêt à être édité et sera distribué prochainement.

La prochaine journée Sport Roy aura lieu le 20 février 2016. Des parents bénévoles vont proposer de nouvelles activités et il est rappelé que les dons d'écrans plats sont les bienvenus.

-Madame DHENIN demande où en est la formation du nouveau comité des fêtes et salut l'appel fait dans le prochain Echo des forêts en espérant que ce projet se concrétise.

La séance est levée à 22h35.